

**Madame Huguette TIEGNA**  
**Députée de la 2<sup>ème</sup> circonscription du Lot**  
*Membre de la Commission des Affaires économiques*  
*Vice-Présidente de l'OPECST*

A Figeac le mardi 17 mars 2020

**Objet : Mesures report du second tour des municipales 2020.**

Chère Lotoise, Cher Lotois,

En tant que Députée du Lot, je tenais à vous tenir informés de la suite donnée aux élections municipales du 15 et 22 mars 2020.

Je tiens tout d'abord à remercier les Lotoises et Lotois qui se sont déplacés pour aller voter. Malgré la pandémie du Covid19, vous avez rendu possible ce moment démocratique, avec toutefois une abstention record par rapport à 2014. Je tiens à Féliciter tous les Élus du premier tour et souhaiter bon courage à ceux qui attendent un second tour. A ceux qui n'ont pas été élus, je leur dis mes encouragements « on ne perd jamais on apprend toujours ».

Le jeudi 12 mars, après la consultation des différentes forces politiques et des autorités médicales, le Président de la République avait annoncé le maintien du premier tour des élections municipales et communautaires. Ce premier tour s'est déroulé dans de bonnes conditions.

**Les électeurs lotois ont été accueillis dans tous les bureaux de vote, dans des conditions d'organisation particulières, respectant les recommandations sanitaires émises. Je salue la rigueur et l'engagement des maires, élus, candidats et fonctionnaires qui ont contribué à cette réussite, mais aussi le civisme des électeurs.** Le premier tour a permis d'élire les conseillers municipaux de plus de 30 000 communes, représentant 65% des 43 millions d'électeurs que compte notre pays.

**Dans le Lot, ce premier tour aura permis d'élire 3708 conseillers municipaux. Il en reste 147 à élire soit environ 3,96% au second tour dans trois villes de plus de 1000 habitants, Figeac, Lalbenque et Puy-l'Évêque et dans 26 communes de moins de 1000 habitants.**

Comme annoncé par le ministre de l'intérieur Christophe Castaner, **les élections qui ont été conclusives à l'issue du premier tour sont acquises.** C'est l'expression de la volonté du peuple, c'est le respect que nous devons au suffrage universel.

Toutefois, **pour environ 5 000 communes, les résultats du premier tour exigent l'organisation d'un second tour de scrutin.** Pour ces communes, un second tour doit être organisé. Le Président de la République a indiqué que les expertises scientifiques sollicitées conduisaient à reporter l'organisation du second tour, dans les 5 000 communes où sa tenue est nécessaire. Il a consulté ce jour les présidents des Assemblées. Le Premier ministre a également consulté les représentants des forces politiques du pays. **Il est apparu qu'un consensus existait sur la nécessité de reporter le second tour de l'élection municipale, sur un double fondement : l'expertise médicale, d'une part, et le consensus politique, d'autre part.**

- **Travaux législatifs relatif au report du second tour des élections municipales**

Deux textes permettront de tenir compte de la situation sanitaire exceptionnelle que nous vivons et organiserons le report du second tour des élections municipales et communautaires dans les communes où il devait se tenir.

- ✓ Un décret pris en conseil des ministres dès demain abrogera la convocation des électeurs pour le second tour des élections municipales et communautaires, qui était prévu samedi 22 mars prochain.

- ✓ Un projet de loi, qui sera examiné dès mardi par le Conseil d'Etat et mercredi par le Conseil des ministres, organisera le report de ce scrutin à une date ultérieure, au plus tard au mois de juin.

Ce projet de loi prévoira que dans un délai de six semaines au plus, c'est-à-dire dans le courant du mois de mai, **un rapport du conseil scientifique créé pour la gestion de la crise sanitaire du coronavirus statuera sur la possibilité, au plan sanitaire, d'organiser les élections à un horizon de six semaines, c'est-à-dire à compter de mi-juin.**

Il sera **déterminé à ce moment-là avec l'ensemble des partis politiques la date de dépôt des candidatures pour le second tour.** L'échéance de mardi soir 18h ne s'applique donc pas. Les candidats n'auront pas à déposer leurs déclarations de candidatures. Le délai pour déposer les candidatures sera repoussé par le projet de loi.

Concrètement, pour organiser le second tour, **le projet de loi comprendra plusieurs mesures fortes :**

- ✓ il confirmera **que les conseillers municipaux et communautaires élus dès le premier tour entrent en fonctions immédiatement ;**
- ✓ pour les communes où le premier tour n'a pas été conclusif, **le projet de loi prévoira que le mandat des conseillers municipaux, et des maires sera prolongé par la loi autant que nécessaire. Les maires et les conseils municipaux en place administreront les communes jusqu'à ce que le second tour se soit tenu ;**
- ✓ dans les communautés de communes, communautés d'agglomération, métropoles, ces intercommunalités qui assurent bien souvent les services publics locaux essentiels à la population, le projet de loi définira **un régime spécifique, répondant au caractère exceptionnel de notre situation. Ce régime verra coexister, pour une période limitée, dans une même intercommunalité, les nouveaux élus, dont l'élection était acquise à l'issue du premier tour, ainsi que les élus dont le mandat a été prolongé.** Il sera procédé, dans ces collectivités, à l'élection d'un Président, dont le mandat sera limité, jusqu'à ce que le renouvellement général des élus ait pu intervenir. **Une fois les élections achevées, un nouvel exécutif sera élu.**

Le projet de loi habilitera enfin le Gouvernement à prendre les mesures nécessaires à l'organisation de ce report du second tour. Celles-ci **concernent notamment les modalités de financement des campagnes, de tenue des listes, et autres questions techniques relatives à l'organisation du report du second tour.**

En cette période exceptionnelle, **l'activité de l'assemblée nationale est fortement réduite mais continue sous le signe du respect des mesures sanitaires renforcées et très strictes.**

**Nous assurerons ainsi en tant que parlementaire notre mission de contrôle du Gouvernement, à l'occasion des questions au gouvernement (QAG) et notre mission de législateur avec le vote des textes d'urgence relatifs à la crise sanitaire et économique.**

Mon équipe et moi-même restons à votre disposition afin de **répondre à toutes les questions que vous vous posez.** Nous mettons en place **une permanence par mail et par téléphone ainsi que sur notre site web et les réseaux sociaux afin de vous assurer de l'information la plus juste.**

Par mail : [huguette.tiegna@assemblee-nationale.fr](mailto:huguette.tiegna@assemblee-nationale.fr)

Par Téléphone : 06.73.35.72.15

Site web : [huguettetiegna.fr](http://huguettetiegna.fr)

Twitter : @HuguetteLREM46

Facebook : @huguette.tiegna.lot

Je pense à vous, à vos proches. Je vous sais solidaires et responsables. Je nous sais unis face à l'adversité. Prenons soin les uns des autres. Je compte sur vous, et vous pouvez compter sur moi.

**Huguette Tiegna**